

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025
PROCES VERBAL

Le trois juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Madame Dorinne BALOCHE, Maire de Renazé.

Étaient présents : Dorinne BALOCHE, Patrick GAULTIER, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Sonia GUIOULLIER, Loïc LACROIX, Armelle JOLYS, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sophie DESMIER, Sylvine GAULTIER.

Étaient absents ou excusés : David HOCDE, Claude PAILLARD, Norbert LIVENAIS, Damien DESERT, Claude JUGE, Aude LECLERC-VOUAUX.

M Roger RICARD est porteur d'un pouvoir de M David HOCDE.

Mme Mireille BEDOUET est porteuse d'un pouvoir de M Norbert LIVENAIS.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de M Claude PAILLARD.

M Patrick GAULTIER est porteur d'un pouvoir de M Damien DESERT.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE est porteuse d'un pouvoir de M Claude JUGÉ.

Mme Christelle EVAÏN est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme le Maire constate que le conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

M. Roger RICARD est élu secrétaire de séance.

.....

Présentation par Mme Hélène BOULAY du CIAS du Pays de Craon du rapport d'activité de l'Espace France Services et de l'Agence Postale Communale de RENAZÉ.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 MAI 2025

Le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 19 Voix Pour, ___/___voix Contre et _4__ abstentions (Sophie DESMIER, Claude JUGÉ, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU).

M Jacques LÉON, DGS, informe que la séance du 6 mai 2025 a été enregistrée.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

INSCRIT à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Avis sur la vente d'un logement de Mayenne Habitat, situé 5 allée des Châtaigniers, aux locataires.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 21 février 2025, Madame le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 13 Chemin de la Touche

Mme le Maire a loué l'appartement communal au-dessus de la caserne à compter du 1^{er} juin 2025 pour un montant mensuel de 370 €.

Madame le Maire a mis en place la collecte des déchets organiques par « les pieds sur terre » des déchets de la poissonnerie et du primeur du marché hebdomadaire, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Mise en place d'une levée par semaine en un seul lieu (le restaurant scolaire) :

$11.50 \times 8 = 132.25 \text{ € H.T. soit } 158.70 \text{ € TTC.}$

Le coût transport est augmenté de 134 € H.T. soit 160.80 € TTC.

Le coût global est de 319.50 € TTC en année pleine.

Diminution du volume du bac « ordures Ménagères » à 180 litres au lieu des 360 litres actuels, l'économie est de 369.36 € TTC.

Le coût résiduel est de – 49.86 € TTC / an.

Mme le Maire a sollicité une subvention auprès du conseil départemental de la Mayenne pour les travaux de réfection de la couverture de la salle des machines au Musée.

Le Conseil municipal n'émet aucune observation.

BATIMENTS

VESTIAIRES DU COMPLEXE 2000 – LE POINT SUR LES TRAVAUX :

M Patrick GAULTIER informe que les travaux de doublage et des plafonds sont en cours. Le carreleur a commencé la pose du carrelage dans la partie des vestiaires.

Compte tenu des raccordements électriques des terrains de Padel et de Foot à 5, du raccordement du surpresseur, de la pompe, de l'émetteur de GRDF et des projecteurs des terrains de foot, il va être établi un devis par l'entreprise LGP pour tenir compte de ces travaux supplémentaires.

2025 – 083 : AVENANT N°1 - AUTOCONSOMMATION ELECTRIQUE - ATELIER COMMUNAL

Le maitre d'œuvre informe la collectivité qu'il est nécessaire de remplacer la ligne aérienne entre le compteur ENEDIS et le TGBT de l'Atelier municipal. Ces travaux n'étaient pas prévus au marché.

Il a été demandé à ISOLEC d'établir un devis pour le remplacement de la ligne et le déplacement du coffret de comptage actuel avec 2 options :

- Aérienne depuis le coffret de comptage jusqu'au pignon du bâtiment puis en apparent sur l'atelier avant pénétration au niveau du TGBT : 3 451.00 € H.T.
- Souterraine jusqu'au mur côté nord de la parcelle puis apparent sur le mur et au niveau de la petite cabane et enfin pénétration au droit du TGBT : 4 530.00 € H.T.

Dans les 2 cas, le coffret de comptage est déplacé et remplacé car en mauvais état et dans un coffret provisoire. Cette prestation est comprise dans le chiffrage ainsi que la demande à ENEDIS.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le devis de 4 530.00 € H.T d'ISOLEC pour le remplacement de la ligne et le déplacement du coffret de comptage actuel en souterrain.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise ISOLEC et toutes pièces s'y rapportant.

Compte tenu de cet avenant, le Conseil municipal sera invité à prolonger de 2 mois le délai des travaux.

2025 – 084 : PROLONGATION DU DELAI DES TRAVAUX - AUTOCONSOMMATION ELECTRIQUE

Compte tenu de l'avenant n° 1 et des travaux supplémentaires qu'il engendre, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du Marché.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PROLONGE le délai de réalisation des travaux de 2 mois à compter du 14 juin 2025, soit jusqu'au 14 août 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette prolongation de délai d'exécution du marché public avec ISOLEC.

2025 – 085 : AVIS SUR LA VENTE PAR MAYENNE HABITAT D'UN LOGEMENT AUX LOCATAIRES - 5 ALLEE DES CHATAIGNIERS

Conformément à l'article L 443-7 et L. 302-5 du code de la Construction et de l'Habitation, l'avis du conseil municipal est demandé par le bailleur social en vue de la vente d'un immeuble aux locataires qui l'occupent,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la vente par Mayenne Habitat du logement sis 5 Allée des Châtaigniers.

INTERCOMMUNALITE

2025 – 086 : AVENANT AU CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le Pays de Craon communique que les communes ont jusqu'au 15 juin 2025 pour déposer de nouvelles demandes de projet dans le cadre du CRTE, la condition est que ces projets doivent être engagés avant mars 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire au CRTE les projets suivants :

- Rénovation de la toiture de la salle des machines au musée municipal de l'ardoise : 39 370.72 € H.T.
- Remplacement des projecteurs du terrain d'honneur : 24 123.00 € H.T.
- Remplacement des aérothermes de la salle omnisports : 13 643.75 € HT
- Remise en état de la Centre de Traitement d'Air du Dojo : 12 031.25 € H.T

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces projets.

ASSOCIATIONS

2025 – 087 : RECOURS DE L'ASSOCIATION « LA MINE DANS LE MILLE » - LOCATION SALLE DE L'ESCALE

Mme le Maire informe que par courrier en date du 21 mai 2025, l'association « la Mine dans le Mille » conteste la facture de 395 € de pénalités pour le temps passé par les agents communaux pour nettoyer la salle de l'Escale ainsi que le mobilier suite à la soirée du 8 février 2025.

L'association accepte de payer seulement 59 € correspondant à une pénalité de ménage.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

CONFIRME les sommes dues de 395 € par l'Association « La Mine dans le Mille », considérant que cette association au même titre que toutes les associations doit rendre en bon état les lieux y compris le matériel mis à sa disposition.

CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENTS

2025 – 088 : VENTE D'UNE PARCELLE - LOTISSEMENT DU MAINE – LOT N°51

Vu l'arrêté municipal n° 2015-105 du 8 septembre 2015 autorisant la vente des lots n° 46 à 58,

Vu la délibération n° 2008-8 du 06 mars 2008 relative à la création du lotissement du Maine 3,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 5 novembre 2021,

Vu la délibération n° 2021-111 du 07 décembre 2021 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître Anne-Laure GROSSEGEORGE, Notaire à Saint Aignan sur Roë, chargé de dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs ; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A.

Après examen de la demande présentée par :

M. Sullivan FRASLIN et Mme Priscilla CORMIER domiciliés 6, Rue du Vallon 35370 GENNES SUR SEICHE, pour l'acquisition du lot n° 51, d'une superficie de 707 m² dans le lotissement du Maine 3,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre la parcelle sus-désignée aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 27 € le m², frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 19 089.00 € dont 3 464.30 € de T.V.A.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

HABILITE Madame Dorinne BALOCHE, Maire, à signer en l'étude de Maître Anne-Laure GROSGEORGE, Notaire à Saint Aignan sur Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale qui prendrait rang à la date de son inscription.

CULTURE

2025 – 089 : TARIFS JEU DE PISTE AU MUSEE DE L'ARDOISE

Début de cet été, en plus de la visite du Musée de l'ardoise, il sera proposé aux visiteurs un jeu de piste.

Pour tenir compte de cette prestation supplémentaire, il est proposé de fixer un tarif qui tient compte de cette nouvelle animation.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

FIXE à 1.50 € le supplément au droit d'entrée pour tous les visiteurs du musée de l'ardoise qui feront le jeu de piste en plus de la visite.

INTERCOMMUNALITE

Mme Dorinne BALOCHE donne lecture des points abordés lors du Conseil communautaire du 19 mai 2025. Elle évoque les points suivants :

- Assurance cyber risque
- Finances
- Ombrières parking SELHA
- Restitution du plan paysage le 14 juin à Craon à 10 H 30

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques

INFORMATIONS

TERRAINS DE PADEL :

La commune a reçu des agents du Conseil Départemental. Les travaux débuteront le lundi 25 août 2025 pour se terminer fin octobre 2025.

TERRAINS DE FOOT FIVE :

Le Conseil Départemental nous a informé que le terrain de foot five commencera en avril 2026.

PARC DU FRESNE :

Installation de toilettes près de l'aire de jeux. Le coût mensuel est de 415 €.

VOL AUX ATELIERS MUNICIPAUX :

Dans la nuit du 22 au 23 mai 2025, 3 véhicules et du matériel ont été volés aux ateliers municipaux. Deux véhicules ont été retrouvés brûlés, le 3^{ème} avec l'embrayage cassé.

Grâce à la vidéo et aux gendarmes, les coupables ont été rapidement trouvés. Nous sommes dans l'attente du montant du remboursement par l'assurance des véhicules brûlés et du matériel volé car une partie seulement a été retrouvée.

PANNEAU COVOIT :

Il est signalé que le panneau installé devant la Forge sur RD771 gêne la visibilité des véhicules qui sortent de l'Allée des Acacias. Voir avec le prestataire pour le déplacer.

ESPACE FRANCE SERVICES :

Mme Sophie DESMIER demande où en est l'estimation par les Domaines de l'Espace France Services. Il est répondu que c'est en cours.

AGENDA

- Mme Mireille BEDOUET adjointe à la communication annonce les différentes manifestations qui ont lieu ce week-end à RENAZE : Tournoi de football – FloorBall – Boule Bretonne.
- Conseil d'administration du CCAS le mercredi 11 juin 2025 à 20 H.
- Prochain Conseil municipal : le 1^{er} juillet 2025 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.